Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 11

Rubrik: Économie sociale

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le nombre des membres de l'Union s'est accru depuis 1925, où on en comptait 617,569 à 764,426. Des relations sont engagées avec des organisations non affiliées que l'on espère avoir bientôt dans l'Union. La situation financière est bonne. Le contact est maintenu dans de bonnes conditions avec toutes les organisations adhérentes grâce au bulletin paraissant en 6 langues. Les délégués russes émirent comme d'habitude des critiques au sujet de l'activité de l'Union, notamment à cause de ses rapports avec la Fédération syndicale d'Amsterdam et avec le Bureau international du travail. Ces critiques ne rencontrèrent pas d'écho auprès d'autres délégués, il leur fut répondu que les ouvriers russes méconnaissaient totalement les conditions du mouvement ouvrier de l'Europe occidentale.

Le Dr Spühler présenta un rapport sur la structure économique mondiale des industries alimentaires et la position des ouvriers. Ce rapport sera imprimé et remis aux membres sous forme de brochure. Le secrétaire Schifferstein parla de l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries et de la nécessité d'obtenir partout la ratification de la convention internationale.

Le comité fut confirmé dans ses fonctions sans changement de personne: Willhelm comme président et Schifferstein comme secrétaire. Le siège de l'Union reste fixé à Zurich. Le prochain congrès se tiendra à Prague.

Economie sociale.

Le revenu du paysan et de l'ouvrier de l'industrie.

On entend beaucoup parler en ce moment de la détresse de l'agriculture. On accorde à cette dernière des subventions, des crédits, etc. Nous savons, d'autre part, qu'un grand nombre de travailleurs de l'industrie sont aussi dans la détresse, mais aucun secours ne leur est alloué. Or, l'opinion publique et particulièrement les autorités devraient s'intéresser à connaître la proportion existant entre le revenu de l'agriculteur et celui de l'ouvrier de l'industrie. Lorsque nous voulons établir une telle comparaison, nous devons tabler sur les salaires indiqués, concernant l'industrie, par la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents et, concernant l'agriculture, sur la statistique du Secrétariat suisse des paysans. Dans son évaluation du revenu du peuple suisse sur la base des enquêtes sur le rendement du secrétariat des paysans, le Dr Wyler a compté un revenu moyen de 2203 fr. pour l'agriculture, tandis qu'il estime à 2892 fr. le revenu moyen des ouvriers occupés dans l'industrie, les métiers, le commerce et les établissements. D'après son calcul, le revenu moyen des ouvriers de l'industrie serait donc 689 fr. plus élevé que celui des travailleurs des champs.

Or, si l'on examine un peu attentivement ces chiffres, on en arrive à des conclusions tout autres. L'on ne tarde pas à s'apercevoir que les chiffres relevés par la statistique de l'Union suisse des paysans ne peuvent absolument pas être comparés avec les indications de salaires telles qu'elles sont établies pour l'industrie et le commerce. Le camarade Nobs a déjà signalé ce fait dans la *Rote Revue* (1926, fascicule 8). Depuis lors, une analyse approfondie et objective, faite par le Dr Notz lui-même au secrétariat des paysans à Brougg, est venue confirmer la critique du camarade Nobs *(Revue de statistique suisse et d'économie publique,* 1927, fascicule 1).

Examinons d'un peu plus près la statistique du secrétariat des paysans. Les enquêtes sur le rendement de l'agriculture suisse en 1926/27, publiées récemment, contiennent la récapitulation suivante:

Les 473 entreprises recensées permirent d'établir les résultats suivants pour l'année 1926/27:

Année	Revenu de la fortune	Gain par journée d'homme	Revenu par exploitation agricole
	%	Fr.	Fr.
1906/13	3,61	3.08	3990
1914/19	11,85	11.17	8751
1920	6,78	11.75	9818
1922	— 6,01	— 2.52	2256
1923	3,75	7.06	6965
1925	0,24	3.95	5399
1926	— 1,18	2.35	4511

D'après ces chiffres, nous sommes forcés de conclure que les agriculteurs suisses, dont le gain journalier ne s'élève qu'à fr. 2.35 pour l'année 1926, ont encore subi une perte de 1,18 % sur le capital investi dans l'entreprise. S'il en était réellement ainsi, comment se fait-il alors que ces gens puissent continuer à exploiter leur domaine. Cette récapitulation induit donc en erreur.

Le *revenu de la fortune* est compté tandis que l'on déduit du revenu de l'agriculture le salaire du paysan et des membres de sa famille. Un gain de fr. 7.43 par journée d'homme fut calculé pour 1926. Par contre, le chiffre indiqué comme équivalent du travail du paysan est obtenu en déduisant du revenu de l'exploitation agricole les intérêts du capital investi et notamment ceux du capital de l'agriculteur, et en divisant le reste par le nombre de jours de travail. La juxtaposition de ces deux résultats induit en erreur le lecteur. A côté de l'intérêt du capital de — 1,18, l'on devrait indiquer un gain de fr. 7.43, ou bien un revenu de la fortune de 4,5 % à côté du gain de fr. 2.35. Dans tous les cas on ne peut pas compter deux fois, c'est-à-dire comme produit du travail et comme intérêt du capital, la moins-value de salaire que l'agriculteur touche, selon les calculs du secrétariat des paysans, comparativement à un salaire et à des intérêts normaux.

Même en dehors de ce fait, les chiffres du secrétariat des paysans ne sont nullement déterminants. Ce dernier attribue au chef de famille un salaire annuel de 2200 fr., plus fr. 250 pour la direction de l'exploitation, soit 2450 fr. au total. Or, le *travail de la femme et des jeunes gens* de 16 à 17 ans est également compté à 80 % et celui des enfants en âge de scolarité à 40 à 70 % du gain de l'ouvrier adulte. Une comparaison avec une statistique sur les salaires de l'industrie nous montre que le travail des femmes et des jeunes gens est plus mal rétribué que la main-d'œuvre masculine. D'après la statistique sur les salaires de l'Office fédéral du travail, les femmes touchent le 67 %, les jeunes gens âgés de moins de 18 ans le 54 % du salaire des ouvriers non qualifiés; comparée aux ouvriers qualifiés de l'industrie, cette proportion se réduit à 53, resp. 42 %. Si le secrétariat des paysans se basait sur ces deux derniers chiffres, le salaire annuel du chef de famille s'élèverait à 2630 fr., incl. le supplément pour la direction de l'exploitation, ou à 2820 fr. si nous portons en compte la proportion des ouvriers qualifiés de l'industrie.

Nous devons relever en outre que le revenu du paysan représente une *plus grande capacité d'achat* que celui de l'ouvrier de l'industrie, car les prix des marchandises retirées de la propre entreprise ne sont pas calculés aux prix du marché dans les enquêtes sur le rendement, mais aux prix auxquels se vendent les produits, pris sur place. L'auteur précité, le Dr Notz, a calculé que la capacité d'achat du revenu de l'agriculteur se trouve augmentée de 9,4 % par les prestations en nature. Il n'y a pas seulement les marchandises produites soi-même qui soient évaluées à un prix trop bas, mais aussi les loyers. Il est porté en compte des loyers à un taux qui ne permettrait jamais

à un ouvrier de l'industrie de trouver un appartement (le Dr Notz cite des loyers annuels de 120 fr. et de 304 fr. pour des grandes exploitations agricoles). Si l'on admet un loyer tant soit peu raisonnable, le revenu du paysan augmente de 7 à 8 %. A notre avis, cette évaluation du Dr Notz est encore au-dessous de la réalité, mais nous nous en tiendrons tout de même à ces chiffres.

Il en résulte dès lors une plus forte capacité d'achat d'environ 17 %. Si nous l'ajoutons au revenu de 2630 fr., nous obtenons un gain annuel de 3077 fr.

En outre, dans les calculs sur le rendement, les *impôts* sont comptés dans les frais généraux et se trouvent ainsi soustraits à la détermination du gain, tandis que l'ouvrier de l'industrie doit encore prélever le montant des impôts sur son salaire. Si l'on ajoute au revenu de l'agriculteur le taux moyen d'impôt de 10 %, nous obtenons un gain annuel de 3384 fr., ou même de 3630 fr. si nous prenons la proportion des salaires des femmes et des hommes telle qu'elle existe dans l'industrie comparativement aux ouvriers qualifiés.

Ce revenu annuel est considérablement plus élevé que le revenu moyen de l'ouvrier non qualifié de l'industrie qui se monte à 2970 fr. et n'est guère inférieur au gain de l'ouvrier qualifié de l'industrie qui est de 3770 fr.

Nous pourrions aussi établir la comparaison en sens inverse, en réduisant le revenu de l'ouvrier de l'industrie de la même manière que dans la statistique de l'Union des paysans. Le revenu annuel de l'ouvrier non qualifié est d'abord réduit de 2970 fr. à 2690 fr. en comptant le travail des femmes et des jeunes gens à 80 % du gain de l'homme. La possibilité de se procurer des denrées alimentaires à bon marché et le calcul d'un loyer moins élevé apportent une nouvelle réduction à 2287 fr. et après la déduction des impôts, il ne reste plus qu'un gain annuel de 2058 fr., chiffre inférieur au revenu établi pour la main-d'œuvre masculine par le secrétariat des paysans.

Le secrétariat des paysans admet que l'année comprend *330 jours de travail* dans l'agriculture. On peut invoquer ici, comme le Dr Notz, l'argument important « que le calcul (de la prétention de salaire) n'a pas été fait sur la base du travail effectif, mais uniquement d'après le nombre de jours pendant lesquels la subsistance a été fournie aux ouvriers ». Certes, il n'y a que le travail effectif qui devrait entrer en ligne de compte dans la comptabilité, mais il pourrait souvent arriver qu'aucune déduction ne soit opérée pour la maladie, le chômage, etc. Le Dr Notz déclare: « Sans un rigoureux contrôle du travail, il est pour ainsi dire impossible de déterminer le nombre exact de jours de travail dans l'agriculture. » Le secrétariat de Brougg reconnaît lui-même que beaucoup de temps de présence est compté dans la durée du travail. Si l'on ne prenait en considération que le travail effectif, le gain journalier de l'agriculteur s'en trouverait sans doute quelque peu augmenté.

D'autre part, l'ouvrier de l'industrie est exposé au *chômage*. En 1927, où la marche des affaires fut généralement bonne, le nombre moyen des chômeurs s'éleva à 4 % d'après la statistique des caisses de chômage. Dans certaines professions, la moyenne est même plus forte, par exemple dans le bâtiment (6 %). Et le nombre des chômeurs n'est pas englobé entièrement par les caisses de chômage. Dans les années où la conjoncture est défavorable, le chômage est encore plus grand. Mais même en ne tablant que sur le 4 % susmentionné, le gain de l'ouvrier non qualifié calculé ci-dessus subit une nouvelle réduction et ne comporte plus que 1977 fr.

Nous ne voulons nullement prétendre que le revenu de l'ouvrier de l'industrie ainsi établi puisse être comparé sans autre à celui du paysan, car il faudrait encore examiner d'autres facteurs qui rendraient difficiles une comparaison entre les deux genres de revenus. En opposant ces chiffres les uns aux autres, notre but consistait à montrer surtout que les indications fournies

par le secrétariat des paysans sont d'une valeur très relative. Nous pouvons démontrer par les chiffres, avec encore plus de précision peut-être, que le gain des travailleurs de l'industrie est moindre ou en tous cas pas plus élevé que celui de l'agriculteur.

Les chiffres qui sont le plus utilisables dans la statistique du secrétariat des paysans sont ceux concernant le revenu de l'agriculture par entreprise. Pour 1926, celui-ci s'élève à 4511 fr. en moyenne de toutes les exploitations comprises dans la statistique. Dans le montant du revenu de l'agriculture sont compris aussi bien le gain de la famille du paysan que le revenu de la fortune. Il est vrai que si un gain équitable est déduit de ce fait, il ne reste plus assez pour le payement d'un intérêt normal du propre capital investi dans l'entreprise. Nous devons tenir compte en outre — et cela est de nouveau un facteur qui empêche d'établir une juste comparaison entre le revenu du paysan et celui de l'ouvrier de l'industrie — que le paysan n'est pas un ouvrier agricole, mais qu'il est patron. S'il sait compter, il voit tout de suite en achetant un domaine la somme approximative qu'il touchera comme salaire. Il ne calcule toutefois pas seulement son salaire, mais il spécule sur la hausse des prix des produits agricoles ainsi que sur celui des terres, et effectivement il y a eu des années où il n'a pas seulement touché un salaire normal et un intérêt normal du capital, mais beaucoup plus. L'année 1926, qui sert de base aux calculs ci-dessus mentionnés, a été très défavorable pour l'agriculture. Le revenu moyen par entreprise fut à peu près deux fois supérieur pendant les années de guerre, même trois fois. En sa qualité de patron, le paysan doit compter sur un revenu moyen pour une longue période. Celui-ci comporte par exploitation agricole:

Moyenne annuelle	Revenu global Fr.	Intérêt de la fortune possédée Fr.	Revenu de la famille Fr.	Gain par journée d'homme * Fr.
1914/19	8751	1804	6947	10.94
1920/22	5746	2358	3388	5.61
1923/26	5633	2236	3397	5.80
1926	4511	2268	2243	3.88
1901/26	5461	1894	3567	6.17

Le salaire journalier moyen de l'agriculteur pendant la période 1914—1926 s'élève à fr. 8.25. Si l'on y ajoute un supplément de 38 % comme d'après le calcul ci-dessus, afin que l'on puisse le comparer dans une certaine mesure avec les salaires payés dans l'industrie, nous arrivons à un gain journalier de fr. 11.38; même le salaire des ouvriers qualifiés de l'industrie est loin d'avoir atteint ce montant pendant la période 1914—1926. Il est vrai que l'image se modifie pour le paysan lorsque les bonnes et les mauvaises années sont comptées ensemble.

Nous ne voulons nullement dire par là que la situation actuelle de l'agriculture soit brillante. Au contraire, nous devons constater que les chiffres sur la détresse de l'agriculture, utilisés par les dirigeants des paysans, disent très peu de chose et que ces indications ne peuvent en tous cas pas être comparées avec n'importe quelles statistiques sur les salaires des travailleurs de l'industrie. Un examen objectif montrerait sans doute qu'il existe *dans l'agriculture, comme dans l'industrie, de grandes misères* qu'il est nécessaire de soulager. Par contre, il est faux de parler d'une détresse *générale* de l'agriculture ou d'une détresse frappant uniquement l'agriculture.

---

* Les chiffres de la dernière colonne ne concordent pas exactement avec ceux du secrétariat des paysans, probablement parce que l'on n'a pas pris le même taux d'escompte pour le calcul des intérêts.